



SNUipp

Syndicat National Unitaire des
Instituteurs, Professeurs des
écoles et Pegg

École 24



FSU

Fédération
Syndicale
Unitaire

Le bulletin de la section départementale du
SNUipp-FSU Dordogne

BULLETIN n°1 - supplément n°1 - 1er trimestre 2022 - mars - SNUipp-FSU24

MARSAC PPDC

P4

LA POSTE
DISPENSE DE TIMBRAGE

Déposé le 8 mars 2022



En grève le 17 mars : pour
l'augmentation des salaires
et des pensions, une priorité
pour toutes et tous !

Édito

La guerre ! L'horreur, la souffrance, la peur, la fuite forcée et la misère pour les peuples. Comment, dans un monde soi-disant développé, en sommes-nous encore là ? La recomposition du monde ne se limite pas à un affrontement est-ouest, dans quelque guerre que ce soit... La course aux armements, toujours plus destructeurs, le déni, la paranoïa, la folie et les ambitions impériales de tel ou tel gouvernement n'ont que faire du droit international, souvent mal conçu, et, à l'évidence incapable d'éviter les guerres.

Rien ne justifie l'agression d'un peuple par le feu et les bombes. Fidèles à ses valeurs internationalistes, la FSU et ses syndicats défendent la paix, et militent pour des solutions diplomatiques négociées par et pour

(suite en page 2)

pages	SOMMAIRE
1	◇ Une
2	◇ Édito
3-4	◇ Mobilisations ✧ Grève du 17 mars ✧ Action du 8 mars
5	◇ Non à la guerre en Ukraine
6	◇ Lettre des retraités
7	◇ Carte scolaire
8	◇ Enquêtes ✧ Tribune libre ✧ Grande enquête SNUipp
9	◇ # Bilan Blanquer 4
10	◇ En bref
11	◇ Bulletin de syndicalisation
12	◇ Agenda * Ris * A retenir



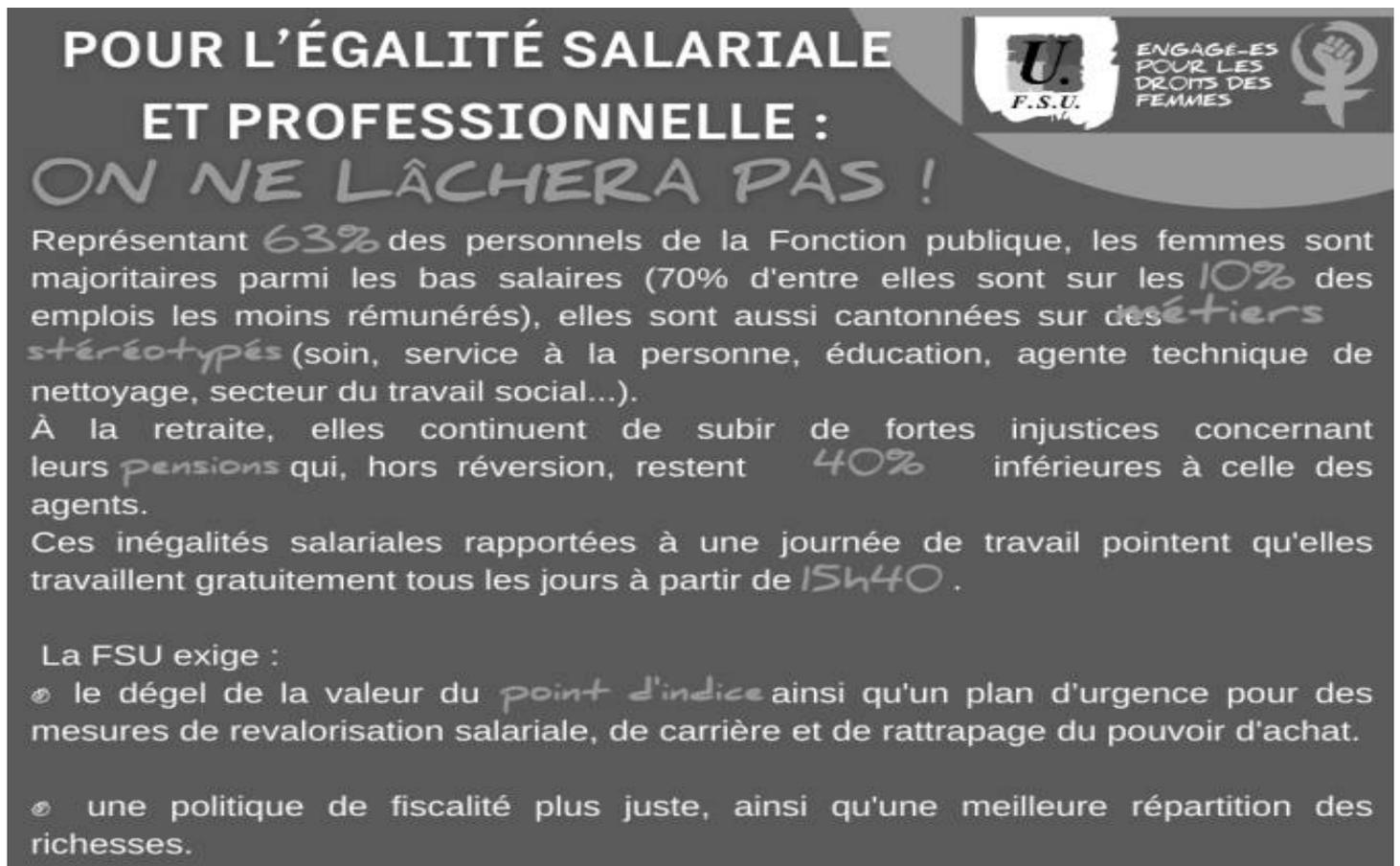
les peuples, qui respectent leurs droits et leurs libertés.

Même si nous ne subissons pas directement, dans notre chair, la fureur de Poutine, ce conflit va bien évidemment avoir des conséquences sur notre quotidien, économiquement, socialement et humainement. Le débat de la campagne électorale, qui s'ouvre tardivement, ne peut éluder les préoccupations du peuple. L'emploi, les salaires, le logement, la santé, l'éducation, la transition écologique... Ces sujets sont ceux de nos vies quotidiennes. Ils doivent amener des réponses claires, progressistes, bien loin des idées nauséabondes propagées par quelques-uns qui ne font qu'attiser les haines et nourrir justement les guerres.

Le Président en exercice, maintenant candidat, s'adresse aux Français dans une lettre... S'il semble faire de l'éducation une de ses priorités de campagne, et de l'augmentation des salaires des enseignants une promesse, nous lui disons chiche : commencez maintenant, il est encore temps ! Stop au discours et aux illusions, place aux actes !

Pour l'augmentation des salaires, des allocations, des minima sociaux et des pensions.. nous vous appelons nombreuses et nombreux, le jeudi 17 mars, par la grève, et dans la rue.

Alain Chabrilangeas : co-secrétaire du SNUipp-FSU24



**POUR L'ÉGALITÉ SALARIALE
ET PROFESSIONNELLE :**
ON NE LÂCHERA PAS !

Représentant **63%** des personnels de la Fonction publique, les femmes sont majoritaires parmi les bas salaires (70% d'entre elles sont sur les **10%** des emplois les moins rémunérés), elles sont aussi cantonnées sur des **métiers stéréotypés** (soin, service à la personne, éducation, agente technique de nettoyage, secteur du travail social...).

À la retraite, elles continuent de subir de fortes injustices concernant leurs **pensions** qui, hors réversion, restent **40%** inférieures à celle des agents.

Ces inégalités salariales rapportées à une journée de travail pointent qu'elles travaillent gratuitement tous les jours à partir de **15h40**.

La FSU exige :

- ⊗ le dégel de la valeur du **point d'indice** ainsi qu'un plan d'urgence pour des mesures de revalorisation salariale, de carrière et de rattrapage du pouvoir d'achat.
- ⊗ une politique de fiscalité plus juste, ainsi qu'une meilleure répartition des richesses.

Grève du 17 mars

**L'augmentation des salaires et des pensions :
une priorité pour toutes et tous !**



Les salarié-es du secteur public comme privé, les retraité-es, les jeunes partagent toutes et tous une même priorité face à l'augmentation du coût de la vie, il faut augmenter les salaires, les pensions, les allocations et les bourses étudiantes.

Beaucoup ont exprimé leurs exigences en se mobilisant, ces dernières semaines, dans leur entreprise, leur service, leur branche professionnelle.

Ainsi en est-il des personnels des services publics, à l'instar de celles et ceux de l'éducation nationale, des soignant-es, des travailleurs sociaux... De nombreux débrayages, lors des NAO (négociations annuelles obligatoires), dans les secteurs notamment industriels ont permis également des avancées à l'échelle des entreprises. Tout au long du mois de janvier, les différentes professions et la jeunesse ont su se mobiliser ensemble pour défendre les salaires et l'emploi dans beaucoup de localités. Plus de 150 000 manifestants, de nombreux secteurs professionnels ont débrayé, la question sociale et salariale s'ancre dans le quotidien des salarié-es dans les entreprises et les services.

La jeunesse elle aussi, est confrontée à une grande précarité de vie et de travail et à la pauvreté.

En décembre 2021, l'inflation en France a atteint 2,8% sur un an.

Près de la moitié provient directement de l'augmentation du prix de l'énergie (carburants, électricité, gaz). En effet, l'énergie a vu son prix augmenter de 18,6%. Il y a également une augmentation importante des prix des produits alimentaires de première nécessité.

Force est de constater que c'est l'évolution des revenus par rapport à l'inflation qui est déterminante. C'est un levier essentiel pour maintenir le pouvoir d'achat des ménages et agir sur la répartition entre les revenus du capital et du travail ; les entreprises cherchant, en effet, même dans le contexte de la pandémie, à augmenter leurs profits.

L'enjeu majeur est donc de combattre la stagnation des salaires plus que d'agir sporadiquement sur l'évolution des prix.

Pour les organisations syndicales CGT, FSU, Solidaires et UNSA, et les organisations de jeunesse FIDL, MNL, UNEF et VL :

Il faut une revalorisation immédiate de l'ensemble des salaires dans le secteur privé et des traitements dans la fonction publique, en commençant par les plus bas salaires. Ainsi, il est urgent d'agir sur le SMIC et le point d'indice.

Il est indispensable que les minimas de branche dans le privé et les grilles de salaires dans la Fonction Publique soient automatiquement relevés au niveau du SMIC.

Cela doit se compléter d'une ouverture rapide de négociations sur la répercussion de ces augmentations sur les échelles de carrière dans le public et les classifications dans le privé.

Il est aussi important d'augmenter les bourses pour les étudiant-es et les pensions pour les retraité-es. Tout au long du mois de février, les mobilisations doivent se poursuivre et s'amplifier.

Suite en page 4

Il y a urgence également à mettre en œuvre l'égalité salariale et professionnelle entre les femmes et les hommes. Aussi, nos organisations appellent à une forte journée de mobilisation, le 8 mars prochain, lors de la journée internationale des droits des femmes. Alors que la première loi sur l'égalité professionnelle fête ses 50 ans et que les luttes féministes exemplaires se sont développées, gouvernement et employeurs refusent de financer des mesures pour s'attaquer véritablement aux racines des inégalités salariales. Les organisations syndicales appellent à rejoindre les mobilisations organisées le 8 mars prochain partout pour exiger des mesures concrètes afin d'éradiquer les inégalités et revaloriser les métiers féminisés.

Modalités départementales Grève du 17 mars

Manifestations

- Périgueux – 10h30 – Palais de justice
- Bergerac – 15h00 – Palais de justice

A retrouver sur notre site

🌐 <http://24.snuipp.fr/spip.php?article5352>

- **Enquête grève**
- **Le modèle de lettre aux parents**
- **Déclaration d'intention**

Il faut imposer que les qualifications acquises, l'expérience professionnelle soient corrélées aux niveaux de rémunération et agir pour une limitation des écarts de salaires au sein des entreprises.

Pour agir sur ces revendications essentielles, les organisations syndicales CGT, FSU, Solidaires et UNSA, et les organisations de jeunesse FIDL, MNL, UNEF et VL appellent à une journée de grève et de manifestations interprofessionnelles le 17 mars prochain.

Dans l'attente, elles soutiennent les mobilisations qui se développent dans les entreprises et le secteur public. Elles s'adressent aux salarié-es du privé et aux agent-es du secteur public pour maintenir la pression et exiger l'augmentation des salaires et du pouvoir d'achat.

Elles proposent de construire, dès à présent, les conditions d'un grand 1er mai unitaire.

Paris, le 10 février 2022

Journée internationale de lutte pour les droits des femmes le 8 mars

Depuis le début du XXe siècle et sa reconnaissance officielle par l'ONU en 1977, le 8 mars est la journée internationale de lutte pour les droits des femmes.

En France, les femmes ont conquis le droit de vote, le droit d'être considérées comme indépendantes de la tutelle d'un homme, le droit de disposer librement de leur corps (contraception et IVG). L'égalité sur tous les plans est reconnue par la loi...

Et pourtant...

- Les femmes restent payées 25 % de moins que les hommes pour un même travail
- Les femmes subissent davantage le temps partiel imposé et la précarité.
- Les métiers dits « féminins » sont systématiquement sous-payés.
- La double journée de travail reste la norme car les femmes supportent l'essentiel de la charge domestique et des enfants.
- Le sexisme et les violences sexuelles sont toujours bien présentes dans notre société...



NON à la guerre en Ukraine

Communiqué de la FSU : Retrait des troupes russes et solidarité avec les peuples victimes des politiques guerrières.

Les attaques militaires lancées ce jeudi 24 février par les armées de la fédération de Russie constituent une agression sans précédent en Europe depuis 1945. Une guerre d'ampleur a lieu aux frontières de l'UE. La responsabilité principale en incombe au gouvernement russe. La FSU s'inquiète de la situation dangereuse que cette violation du droit international constitue deux jours après que la Russie ait déjà officiellement remis en cause l'intégrité des frontières ukrainiennes ; Elle rappelle que les premières victimes des conflits décidés par les autocrates ou les chefs de guerre sont les peuples. Le peuple ukrainien, en premier chef, victime des violences et exactions liées à l'invasion, le peuple russe en proie à l'autoritarisme croissant du régime comme l'a montré la répression des courageuses tentatives d'opposition à la guerre, les peuples européens enfin qui vont subir le contrecoup énergétique de cette crise.

La guerre n'est jamais une solution : le risque de déstabilisation est majeur et cette décision fait basculer les relations internationales dans une ère nouvelle et incertaine.

Fidèle à sa tradition internationaliste, la FSU défend la paix et milite pour une solution dans le cadre multilatéral de l'ONU, qui passe par le retrait des troupes russes et le retour à des négociations qui permettent le respect des droits des peuples et non la satisfaction des ambitions impériales de tel ou tel gouvernement. Elle appelle à la mobilisation la plus large pour éviter toute nouvelle escalade militaire qui impliquerait notre pays et promouvoir une solution diplomatique négociée

Les Lilas, le 24 février 2022

Appel national inter-organisations : Non à la guerre en Ukraine ! La guerre n'est jamais la solution. Oui à une solution politique négociée.

Les tensions entre les États-Unis et la Russie – deux puissances nucléaires – atteignent des proportions alarmantes avec des mouvements de troupes russes massifs aux frontières de l'Ukraine d'une part et des livraisons d'armes et envoi de troupes par l'OTAN dans les pays limitrophes d'autre part. Cette politique de confrontation ne peut produire que des perdants. Nous ne sommes pas à l'abri de provocations qui déboucheraient sur une guerre d'ampleur.

L'Ukraine paie un lourd tribut économique et humain en raison des hostilités nationalistes attisées au niveau international. Ces tensions peuvent avoir des conséquences très négatives pour tous les peuples d'Europe bien au-delà de la zone du conflit, par exemple la flambée des prix du gaz...

Nous choisissons la voie du dialogue et de la paix. Il existe des solutions diplomatiques à la crise.

Nous dénonçons les jeux géopolitiques à l'œuvre tant de la part de la Fédération de Russie, de l'Union Européenne, de l'OTAN et d'autres...

Nous demandons à tous les responsables politiques d'arrêter de suivre la logique militaire et de faire prévaloir l'aspiration des peuples à la paix.

Tous les peuples sans exception – qui sont confrontés à une crise globale (climatique, sanitaire sociale...) frappant les plus pauvres, les plus fragiles – n'ont rien à gagner à une nouvelle guerre !

Les priorités pour les peuples et l'avenir de l'humanité se nomment : Paix, climat, justice sociale, réalisation des droits humains, désarmement !

Nous revendiquons :

- Des négociations immédiates pour la désescalade
- L'arrêt des menaces, des concentrations de troupes de l'OTAN et de la Russie et des livraisons d'armes à toutes les parties
- Un cessez-le-feu en Ukraine et la mise en œuvre des accords existants
- Que les Nations-Unies soient le cadre privilégié d'élaboration des solutions politiques et diplomatiques pour régler la question ukrainienne.

Sur ces bases nous appelons aux mobilisations les plus larges possibles à compter du 12 février 2022.

Le 14 février : premiers signataires : Le Mouvement de la Paix, FSU, CGT, Enseignants Pour la Paix (EPP), ATTAC, PUGWASH-France, AFCDRP (Association française des communes départements et régions pour la Paix),

Lettre ouverte au Président de la République



Monsieur le Président de la République,

Nous venons de franchir le seuil de l'année 2022, la dernière de votre mandat. Il y a bientôt 5 ans, vous preniez un engagement en qualité de candidat (lettre du 18 mars 2017) : « Je protégerai le pouvoir d'achat des personnes retraitées. Nous ne toucherons pas au niveau des pensions ». Force est de constater qu'une fois élu, vous avez emboîté le pas de vos prédécesseurs en accélérant la cadence ! Hausse de 25% de la CSG, gel de la revalorisation des pensions deux années de suite puis sous indexations manifestes particulièrement pour 2021 à un moment où l'inflation galopante affecte durement et durablement des produits de base comme l'énergie, l'alimentation, les transports, ... qui correspondent à des dépenses contraintes. Les pensions sont ainsi en retard sur l'évolution des prix et plus encore sur celle des salaires et ce alors que les profits des plus riches augmentent. Nous n'oublions pas les propos de membres de votre gouvernement contre les personnes retraitées jugées nanties à 2 000 € mensuels les mesures touchant au montant des APL. Pourtant, dans notre pays, plus de 5 millions de personnes retraitées connaissent des difficultés monétaires, et plus d'un million d'entre elles se situent sous le seuil de pauvreté et depuis 2014, le pouvoir d'achat des retraités a fortement diminué, de près d'un mois de pension par an !

La pandémie a révélé les failles de notre système de santé (résultat de politiques régressives successives) qui ont eu des conséquences fatales pour nombre de personnes âgées privées des soins hospitaliers requis. Nous ne voyons pas les améliorations promises en lits, personnels et matériels ; c'est même à des nouveaux reculs que nous assistons. Ce recul ne se manifeste pas seulement dans la santé mais dans tous les Services Publics. Fermeture systématique des services de proximité et fracture numérique ont pour résultat l'isolement et la solitude des retraités et personnes âgées. S'il est pourtant un domaine à renforcer, c'est bien le Service public notamment de santé à même de prendre en charge, en proximité, les besoins des populations.

L'abandon de la loi « Grand âge et Autonomie » que votre gouvernement présentait comme une des « mesures phares » de votre quinquennat, confirme le peu d'intérêt que vous portez aux personnes âgées. L'urgence est pourtant, là encore, reconnue par l'expertise d'organismes officiels. Les manques en personnels, en établissement comme à domicile et les restes à charge insupportables continueront de

plonger des personnes âgées et leur famille dans la détresse. Les personnels et l'encadrement dénoncent régulièrement cette situation. C'est indigne d'un pays qui refuse aux plus fragiles ce qu'il accorde généreusement aux plus fortunés pour accroître leur richesse. Il s'agit au contraire de promulguer une loi ambitieuse, à la hauteur des demandes et des attentes.

Dans votre lettre du 18 mars 2017, vous vous engagez à « valoriser [le] rôle indispensable [des retraité- e-s] dans la société » mais vous avez toujours refusé de nous recevoir et vous n'avez jamais eu le moindre mot contre les scandaleuses campagnes de « stigmatisation contre les vieux ». L'absence de ministère dédié est la preuve du mépris vis-à-vis des 17 millions de personnes retraitées que nous représentons.

En 2021, la réponse des personnes retraitées a été claire : à l'appel de nos organisations, elles ont manifesté, en dépit de la pandémie, à trois reprises : le 31 mars, le 1er octobre et le 2 décembre où 25 000 personnes dans la rue à Paris ont exprimé colère et revendications. Les alertes de nos organisations ont été nombreuses auprès des Préfectures, des élus, des ARS et dans les quelques lieux de représentation où nous siégeons, CDCA et HCFEA...

Aujourd'hui, en janvier 2022, nos organisations continuent d'exiger la suppression de l'augmentation de la CSG pour toutes les pensions, leur indexation sur l'évolution des salaires, le rattrapage des pertes de pouvoir d'achat enregistrées depuis 2014 et l'attribution des pensions de réversion sans conditions de ressources ni d'âge.

La retraite est un droit lié au statut d'ex salarié, ce n'est pas une prestation sociale. Les personnes retraitées n'attendent pas de la compassion mais une vraie justice sociale permettant de vivre dignement.

**Journée de
mobilisation des
retraités
le 24 mars**

Extrait de la déclaration liminaire au CDEN du 11 février

Nous siégeons aujourd'hui en CDEN dans un contexte très préoccupant pour l'Éducation Nationale à l'instar des autres Services Publics. Alors que l'École craque comme jamais, la dotation reçue ne permettra pas de réparer les dégâts créés par la crise ni de répondre aux besoins. Notre déclaration est à l'image de la colère et de l'exaspération que 70% des personnels ont exprimé par leur grève et dans la rue le 13 janvier dernier. Oui, des écoles qui craquent, des classes qui ferment par centaines, qui se vident puis se remplissent à nouveau, puis se vident encore, des parents déboussolés, des équipes épuisées, voilà mesdames et messieurs, l'état du Service Public d'Éducation en cette fin de quinquennat et que cette journée de mobilisation aura mis en lumière. Le 13 janvier, nous n'étions pas à Ibiza, nous étions dans la rue, contre cette politique désastreuse qui conduit l'EN dans le mur, qui abandonne la jeunesse d'un pays. Cette politique est menée par un ministre dont le mépris affiché envers les personnels est à présent connu de tous, ministre dont nous ne prononcerons pas le nom !

Ce ne sont pas les miettes distribuées qui répareront 5 ans de casse de l'École Il est grand temps d'écouter une profession abîmée qui ne souhaite qu'une chose : retrouver du sens à son métier, pouvoir l'exercer dans de bonnes conditions, avec reconnaissance salariale, sociale et humaine. Nous réclamons pour cela un virage à 180 degrés...

RETRAITS D'EMPLOI À L'EXAMEN					27,67
POSTES PROVISOIRES non reconduits	Type	Rpi	Circo		1
BUSSIERE BADIL	PRI		NND		1
POSTES DÉFINITIFS	Type	Rpi	Circo		16
ST POMPON	PRI				1
GAGEAC ET ROUILLAC	ELE				
MONESTIER	MAT	506	BO		1
SAUSSIGNAC	PRI				
FOSSEMAGNE	PRI	206	PS		1
LIMEYRAT	ELE				
AUBAS	PRI	716	SED		1
AURIAC DU PERIGORD	ELE				
BORREZE	PRI	718	SED		1
SALIGNAC EYVIGUES	PRI				
CHAMPAGNAC DE BELAIR	PRI	628	NND		1
VILLARS	PRI				
MONTCARET	PRI	514	BO		1
ST SEURIN DE PRATS	ELE				
VERGT (blocage fermeture)	MAT		PS		1
LA ROCHE CHALAIS	MAT		SAOD		1
PERIGUEUX Solange Pain	MAT		PN		1
TRELISSAC Jean Eyraud	MAT		PS		1
CHANCELADE	MAT		PN		1
LA DOUZE	PRI		PS		1
BERGERAC Simone Veil	ELE		BE		1
RIBERAC Jules Ferry	ELE		SAOD		1
MONTIGNAC	PRI		SED		1
AUTRES RETRAITS	Type	Rpi	Circo		10,67
Classes GS, CP, CE1 dédoublées	Type	Rpi	Circo		3
LAMOTHE MONTRAVEL		516	BO		1
ST ANTOINE DE BREUILH			BO		1
EGLISE NEUVE DE VERGT		209	PS		1
Autres dispositifs	Type	Rpi	Circo		1
SARLAT Jules Ferry (support renfort pédagogique)	ELE		SED		1
Remplacement	Type	Rpi	Circo		4
BERGERAC Simone Veil (support BD)	ELE		BE		1
BOULAZAC Yves Perron (support TRS)			PS		1
PERIGUEUX Maurice Albe (Support TRS)			PS		1
VERGT maternelle (support TRS)			PS		1
Décharges de direction retirées	Type	Rpi	Circo		0,5
EGLISE NEUVE DE VERGT	PRI		PS		0,25
VERGT	MAT		PS		0,25
Décharges de direction réduites	Type	Rpi	Circo		0,17
MONTIGNAC (Passe à 0,33)	PRI		SED		0,17
Autres supports	Type	Rpi	Circo		2
PERIGUEUX André Boissière (retrait du support G)	ELE		PN		1
DSDEN 24 (retrait d'un support CDP ed musicale)					1

CREATIONS D'EMPLOI					18,66
Attributions d'emploi à titre définitif	Type	Rpi	Circo		6
COULAURES (blocage à l'ouverture)	PRI	608	NND		1
SAVIGNAC LES EGLISES (blocage à l'ouverture)	PRI				
LES EYZIES	PRI		SED		1
LE BUISSON DE CADOUIN	PRI		SED		1
AGONAC	PRI		PN		1
TRELISSAC Emile Zola	PRI		PS		1
CHAMPCEVINEL	ELE		PN		1
Moyens provisoires	Type	Rpi	Circo		1
CHATEAU-L'EVEQUE	PRI				1
Autres dispositifs	Type	Rpi	Circo		1
LE BUGUE (Attribution support occitan)	ELE	420	BE	0,5	
PERIGUEUX La Cité (Attribution support occitan)	MAT		PS	0,5	
ASH	Type	Rpi	Circo		2
BRANTOME en Périgord (Attribution Ulis école)	PRI		NND		1
Secteur MONTPON (Attribution Ulis école)			SAOD		1
Remplacement	Type	Rpi	Circo		1
BERGERAC Jean Moulin (support BD)			BO		1
Décharges de direction	Type	Rpi	Circo		6,66
Attributions support CPD maths-français					1

Balance des postes 2022	
Postes fermés :	27,67
Postes ouverts :	18,66
Dotation	2,00
Soldes restant à la DSDEN :	11,01

Fermetures d'écoles en 2022						
01 Sauveboeuf						
02 Fusion mat elem St Martial d'Arten.						
03 Fusion mat elem Le Lardin St L						

Bilan des cartes scolaires précédentes						
	2022	2021	2020	2019	2018	2017
Dotation	+2	-7	-8	-7	0	+8
Postes fermés	28	39	30	46	49	19
Postes ouverts	19	30	23	39	49	28
Fermetures d'école	3	5	0	3	9	10

Intégralités de la déclaration et des mesures à retrouver sur notre site

🌐 <http://24.snuipp.fr/spip.php?article5320>

Baromètre du bien-être des personnels de l'éducation nationale



Je m'apprêtais, je l'espère comme un grand nombre de mes collègues, à répondre à l'enquête « Baromètre du bien-être des personnels de l'éducation nationale » débutant le 17 janvier pour exprimer mes problèmes de santé liés à l'activité professionnelle, le nombre croissant de tâches, les dilemmes moraux de plus en plus présents face au manque de moyens (et tout ce que nous subissons tous, complétez la liste...), bref, tout ce qui ne fait plus école et a été amplifié par la politique quinquennale.

Pensez : même si cette campagne s'accompagne de l'impression d'affiches A3 et A2 couleurs plastifiées dont le montant total à travers le pays a bien dû coûter l'équivalent de plusieurs temps plein, et après un premier réflexe de défiance de ma part, pour une fois qu'on nous demande notre avis ! Ne ratons pas cette occasion de s'exprimer (n'en ratons aucune...)

Quelle ne fut pas ma surprise en lisant les courriels, de découvrir qu'elle était reportée d'un mois (entre le 28 février et le 11 mars 2022 pour les personnels de la zone A.)

Reportée, pourquoi ? Parce que soudain, après une grève (celle du 13 janvier), nous nous sentons tous mieux, mieux traités, mieux considérés ?

Parce que cela va laisser le temps au ministre d'annoncer de nouvelles mesurètes non suivies d'effets (comment mettre en place durant les derniers trois mois de son mandat de réelles mesures à l'échelle de l'enjeu ?)

Parce que les collègues vont ainsi se sentir soudainement soutenus et compris dans leur souffrance ?

Parce que le contexte sanitaire empêche les agents de remplir un questionnaire en ligne ?

Le courriel d'annonce du report est, comble du cynisme, accompagné d'un fichier PDF pour vous permettre de découper vous-même un bandeau pour annoncer le report sur les affiches (les belles affiches très chères).

Tribune libre de Pierre Olivier Rouchier

Grande enquête École et métier du SNUipp-FSU



Fonctionnement de l'école, politique éducative, métier et pratiques, salaires, temps de travail, attentes... Le SNUipp-FSU lance une grande consultation à destination des personnels enseignant comme des AESH. En tant que première organisation syndicale du premier degré, le SNUipp-FSU entend être le porte-voix de la profession et peser dans le débat préélectoral.

Les cinq années écoulées ont été un tournant dans l'Éducation Nationale. Le « quinquennat » Blanquer a profondément modifié l'école, son fonctionnement, ses métiers. Le SNUipp-FSU a produit nombre d'analyses de la loi « pour une école de la confiance » à la récente loi Rilhac, des évaluations nationales standardisées aux expérimentations en Éducation Prioritaire ou à Marseille. Il continue à le faire sur la répartition des moyens, la formation initiale, la situation sanitaire ou les salaires...

Le SNUipp-FSU, porte-voix de la profession

Le SNUipp-FSU fonde ces analyses sur une connaissance profonde du terrain. Avec plus de 50.000 syndiqué.es, les militantes et militants du SNUipp-FSU sont avant tout des collègues qui vivent et font vivre l'école. Ce sont aussi des représentant.es efficaces qui défendent, dans la rue comme dans les instances, un service public d'éducation ambitieux qui permette la réussite de toutes et tous, avec des personnels respecté.es et reconnus. Les plus de 44 % des voix acquises au niveau national aux dernières élections professionnelles montrent la confiance des personnels pour le syndicalisme que le SNUipp-FSU porte. Cette consultation a pour ambition de prendre le pouls de la profession, d'aller à sa rencontre, au plus près des lieux d'exercice, pour que le SNUipp-FSU puisse porter au mieux la parole des personnels des écoles.

Peser sur les échéances à venir

A quelques mois d'échéances électorales très importantes, il s'agit aussi de permettre à celles et ceux qui portent l'école à bout de bras d'avoir voix au chapitre. Alors que la crise sanitaire a autant mis en lumière l'importance de l'école, et plus largement des services publics, que les déficit structurels, ces questions restent secondaires dans les débats publics, saturés de discours nauséabonds. Cette consultation, que le SNUipp-FSU espère la plus massive possible, montrera aux candidates et candidats quelles sont les bilans et les attentes des personnels dans les écoles.

Lien vers enquête enseignant et AESH : <http://24.snuipp.fr/spip.php?article5288>

#BILAN BLANQUER

ÉPISODE 4

UNE ÉCOLE BOULEVERSÉE DANS SA STRUCTURATION ET SA GOUVERNANCE



Le SNUipp-FSU, syndicat majoritaire dans les écoles, a décidé d'analyser le bilan du Ministre Blanquer à la tête du ministère de l'Éducation Nationale depuis 2017.

Les évolutions imposées depuis 2017 en termes de pilotage et de gouvernance ont des conséquences sur plusieurs niveaux.

Au niveau du système, elles remettent en cause le principe de l'égalité territoriale. Au niveau de l'enseignement, elles sapent les finalités même de l'école.

Quand pilotage autoritaire et brouillage des compétences se cumulent...

EPLESF (établissement public des savoirs fondamentaux), soutien à la loi Rilhac, expérimentation marseillaise...

Depuis sa nomination, le ministre n'a eu de cesse de s'attaquer à l'organisation de l'école, basée sur un collectif de pairs dont l'un-e est chargé de direction.

Comme le montre la loi Rilhac, **l'objectif est d'extraire le-la directeur-trice de l'équipe enseignante** pour lui conférer une « *autorité* », lui déléguer des compétences auparavant aux mains de la hiérarchie, lui donner un rôle dans « *l'encadrement de l'enseignement du 1er degré* ». Les enseignant-es ont pourtant montré leur opposition à cette évolution qui conduirait à l'isolement et à la « *compression* » des directeurs-trices entre la hiérarchie et l'équipe. Leur mobilisation contre la loi dite de « *l'école de la confiance* » a permis l'abandon des EPLESF, contourné depuis par le ministre avec l'aide de la loi Rilhac comme de l'expérimentation marseillaise. Ce dont les écoles ont besoin c'est de moyens pour mieux fonctionner : temps de décharge pour la direction, aide humaine et pérenne au fonctionnement de l'école, allègements des tâches administratives, formation et revalorisation.

En parallèle, l'éducation prioritaire est le terreau d'expérimentation d'une nouvelle gouvernance mettant à mal une politique bâtie sur des réseaux dont la carte est arrêtée sur la base d'indicateurs nationaux.

Une dérive est en cours, faisant passer d'une obligation de moyens alloués par l'État à une obligation de résultats des écoles et établissements. C'est le sens des Contrats Locaux d'Accompagnement (CLA), expérimentés dans 3 académies et signés entre une école et le Rectorat, avec des moyens « *sur mesure* ».

C'est aussi le sens de l'expérimentation lancée à Marseille, avec un pouvoir de recrutement annoncé pour les directeurs-trices, l'autonomisation des écoles sur les contenus pédagogiques et les rythmes, et l'attribution contractuelle des moyens.

Au sein des Cités éducatives en zones urbaines - dont le nombre augmente - mais aussi des Territoires éducatifs ruraux (TER) qui se développent sur le même modèle, le constat est fait d'un affaiblissement de l'Éducation nationale par le pilotage partagé avec les collectivités locales, dont la place est grandissante.

Le SNUipp-FSU refuse la mutation d'un service public d'éducation nationale au service de la réussite de tous les élèves, vers une constellation d'écoles prises dans une forme de concurrence et pilotées par des directeurs-trices, chargé-es de diriger les enseignant-es et leurs pratiques.

Les évolutions actuelles remettent en cause le principe de l'égalité sur le territoire.

PSC : une signature contrainte mais nécessaire

La FSU a signé l'accord interministériel relatif à la Protection Sociale Complémentaire (PSC), sans pour autant que cela ne constitue un blanc-seing au gouvernement. Le SNUipp-FSU dénonce la méthode qui relève du chantage. En effet, la non-signature de cet accord aurait conduit à une application stricte de l'ordonnance du 17 février 2021, supprimant ainsi toutes les avancées obtenues dans les négociations. Le SNUipp, avec la FSU, continue d'œuvrer dans un cadre intersyndical pour un remboursement à 100% des soins prescrits.

<https://www.snuipp.fr/actualites/posts/psc-une-signature-contrainte-mais-necessaire>

Congés de formation professionnelle Compte personnel de formation

Les demandes sont à déposer à la DSDEN avant le 18 mars.

<https://24.snuipp.fr/spip.php?article5328>

Calendrier mouvement départemental 2022

Mouvement intra départemental	
Limite réception demandes bonif° situation familiale	ven. 22 avr.
Publication des postes vacants	mar. 5 avr.
Ouverture saisie des vœux (14h00)	mer. 6 avr.
Fin de saisie des vœux (12h00)	mer. 13 avr.
Début vérification des barèmes (agents)	jeu. 5 mai
Fin vérification des barèmes (agents)	jeu. 19 mai
Résultats du mouvement	mer. 1 juin
Limite demandes de révision d'affectation	mar. 7 juin
Ajustement phase 1	jeu. 30 juin
Postes à profil	
vague 1 : dépôt des candidatures avant le :	dim. 13 mars
vague 2 : Postes libérés ou non pourvus lors de la vague 1 dépôt des candidatures avant le :	mar. 29 mars
Vague 3 : Poste enseignant en classe dédoublée dépôt des candidatures avant le :	ven. 18 mars

Sur notre site il sera possible de retrouver l'intégralité des informations concernant le mouvement départemental : circulaires, outils et suivi des dossiers.

<https://24.snuipp.fr/spip.php?article5316>

Avancement d'échelon

Réponse de la DSDEN à notre question sur les avancements accélérés

La campagne d'avancement accéléré aura lieu après la CAPD de recours (prévue le 08/03/22), entre le 9 et le 16 mars 2022.

Les résultats seront visibles dans I-PROF le 18/03/22. (un message sera diffusé à l'ensemble des PE)

Ineat-Exeat 2022

L'Ineat concerne les collègues qui souhaitent rentrer en Dordogne. La date limite de réception des demandes Ineat à la DSDEN de la Dordogne est fixée au : dimanche 8 mai 2022

Toutes les demandes doivent obligatoirement être transmises sous couvert de la direction des services départementaux de l'éducation nationale du département d'origine et exclusivement à l'adresse mail : helene.mazieres@ac-bordeaux.fr

L'exeat concerne les collègues qui souhaitent quitter la Dordogne. Les enseignants de Dordogne qui souhaitent un exeat sont invités à consulter le site internet de la DSDEN du département sollicité afin de connaître les modalités et les dates limites de réception des demandes, la constitution d'un dossier et le calendrier des opérations étant différents d'un département à l'autre.

La demande d'exeat, accompagnée des pièces justificatives nécessaires doivent impérativement être déposée dans l'application COLIBRIS du 2 mars 2022 au 8 mai 2022 : <https://portail-bordeaux.colibris.education.gouv.fr/>

<https://24.snuipp.fr/spip.php?article5332>

Loi sport : une mise à mal de l'USEP

Le vote en première lecture à l'Assemblée nationale de la loi sport et d'un amendement qui introduit des « alliances éducatives » possibles avec des associations sportives locales, va mettre en difficulté le sport scolaire et particulièrement l'USEP.

Intégralité de l'article
<https://24.snuipp.fr/spip.php?article5340>

Communiqué de presse intersyndical pour la suspension des évaluations CP



Maintien des évaluations nationales de mi-CP : un ministre toujours aveugle aux besoins des écoles

Intégralité de l'article
<https://24.snuipp.fr/spip.php?article5344>

Agenda

Nous y étions :

Janvier - février

- 27 janvier : grève interprofessionnelle
- du 31 janv au 4 fev : congrès national FSU
- 8 février : CTSD 1er degré Carte scolaire
- 11 février : CDEN Carte scolaire

Nous y serons :

Mars

- 8 mars : DSDEN : réunion mouvement et CAPD recours
- 8 mars : Journée internationale de lutte pour les droits des femmes.
- 17 mars : grève
- 9 et 10 mars : CN
- 24 mars : mobilisation retraités

*GT = groupe de travail *CAPD = commission administrative paritaire départementale *CS = conseil syndical *CN = conseil national
*CTSD = Comité technique spécial départemental *CDEN = Conseil départemental de l'éducation nationale
*CDAS = commission départementale de l'action sociale

Mars - avril : dates importantes

- **9 mars** : Résultats des permutations nationales
- **18 mars** : retour demande Congés de formation professionnelle et Compte personnel de formation
- **6 au 13 avril** : ouverture serveur mouvement

Facebook



Programmation des RIS

Les dates de ces réunions d'informations syndicales peuvent varier en fonction de contraintes de dernière minute. Chaque collègue a droit à 9 heures d'information syndicale par année scolaire. Cela correspond chez nous à 3 RIS dans l'année. Déduction possible des heures de présence aux RIS, des 18h d'animations pédagogiques (que la RIS et l'animation aient lieu en même temps OU non) et/ou des 6h de la journée de solidarité. Les enseignants intéressés par une RIS doivent informer leur IEN au moins une semaine avant la réunion syndicale. Les informations concernant les Ris, calendrier et modèles de lettres pour participer sont sur notre site à l'adresse suivante :

<http://24.snuipp.fr/spip.php?article4804>

Les lieux des Ris seront précisés par mail et sur notre site, des modifications peuvent subvenir

Lieu Ris	Date	Heure
Bergerac	mar. 29 mars 22	17h00
Périgueux	mar. 29 mars 22	17h00
Sarlat	mar. 5 avr. 22	17h00
Terrasson	mar. 3 mai 22	17h00
Ribérac	mar. 5 avr. 22	17h00
Nontron	mar. 12 avr. 22	17h00
Thiviers	mar. 5 avr. 22	17h00
Le Bugue	mar. 12 avr. 22	17h00
Périgueux Ris Spéciale remplaçants	mer. 13 avr. 22	14h00

A retenir

Voici une liste non exhaustive des opérations administratives traitées par la DSDEN en CAPD ou CTD. Les dates sont données à titre indicatif ; elles peuvent varier d'une année à l'autre.

Liste d'aptitude direction

- Dépôt du dossier (mi-octobre)
- Résultats Capd (janv)

CAFIPEMF

- Dépôt du sujet de mémoire (oct)
- Dépôt dossier d'inscription (nov)

Retraite

- Dépôt du dossier (fin septembre)

Supplément familial de traitement

- Retour du dossier (mi-octobre)

Promotions

- CAPD (nov)
- Hors classe et classe exc (mai-juin)

CAPASH

- Dépôt du dossier (en décembre)
- Résultats (en mars)

Permutations informatisées

- Ouverture du serveur (novembre)
- Résultats (début mars)

Intégrer le 2nd°

- Dépôt du dossier (en janvier)
- Résultats (en juin)

Congés formation professionnelle

- Dépôt du dossier (en février)
- Résultats fin d'année scolaire

Temps partiel

- Dépôt du dossier (fin mars)
- Résultats (mai-juin)

Ineat-Exeat

- Dépôt du dossier (fin mars)
- Résultats (mai-juin-juillet)

Mouvement

- 1ère phase (mars-avr)
- résultats (mai-juin)

Carte scolaire

- Début janvier (GT)
- Fin mars (CTD-CDEN)

« Ce bulletin vous a été envoyé grâce au fichier informatique de la section - Conformément à la loi du 8-01-78, vous pouvez y avoir accès ou faire effacer les informations vous concernant, en vous adressant à SNUipp-FSU 24 Bourse du travail-26 rue Bodin-24029-PÉRIGUEUX CEDEX »

SNUipp-FSU Dordogne - Bourse du Travail - 26, rue Bodin - 24029 PÉRIGUEUX CEDEX

Téléphone : 05 53 08 21 25 - courrier : snu24@snuipp.fr - site : <http://24.snuipp.fr/>

Permanences : du lundi au vendredi de 9h à 13h et de 14h à 17h

répondeur téléphonique et courrier électronique hors permanences

ECOLE 24 ♦ SNUipp-FSU Bourse du Travail 26 rue Bodin 24029 PÉRIGUEUX CEDEX ♦ Directeur de publication : Alain Delmon
Imprimerie Spéciale ECOLE 24 - Périgueux ♦ Trimestriel - le n°: 0.76 € ♦ CPPAP 0922S07419 ♦ ISSN 1241 9214

Bulletin syndical de la section départementale du SNUipp-FSU Dordogne